



## Communication de la DIR Est

### **Le réseau routier national géré par la DIR Est évolue au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le réseau routier national géré par la Direction Interdépartementale des Routes Est évolue. Vous trouverez, au verso de ce document, une illustration avec un plan de l'ensemble du périmètre concerné.

En effet, par décision ministérielle du 4 janvier 2023, prise en application de la loi du 21 février 2022, dite « loi 3DS », Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports, a arrêté la liste des routes et autoroutes qui devaient faire l'objet soit d'un transfert à un Département ou à une Métropole, soit d'une mise à disposition à une Région à titre expérimental. Cette décision était intervenue après plusieurs mois d'échanges entre l'État et les collectivités intéressées.

Au cours de l'année 2023, les services de la DIR Est, en lien avec les collectivités départementales qui s'étaient portées volontaires pour le transfert, mais aussi avec les préfetures de département, ont préparé les opérations nécessaires au transfert de compétences, afin que tout soit prêt pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour le secteur pris en charge jusque-là par la DIR Est, le transfert va concerner les sections suivantes :

- la RN67 située dans le département de la Haute-Marne ;
- les RN33, RN52, RN61 et l'A320 situées dans le département de la Moselle ;

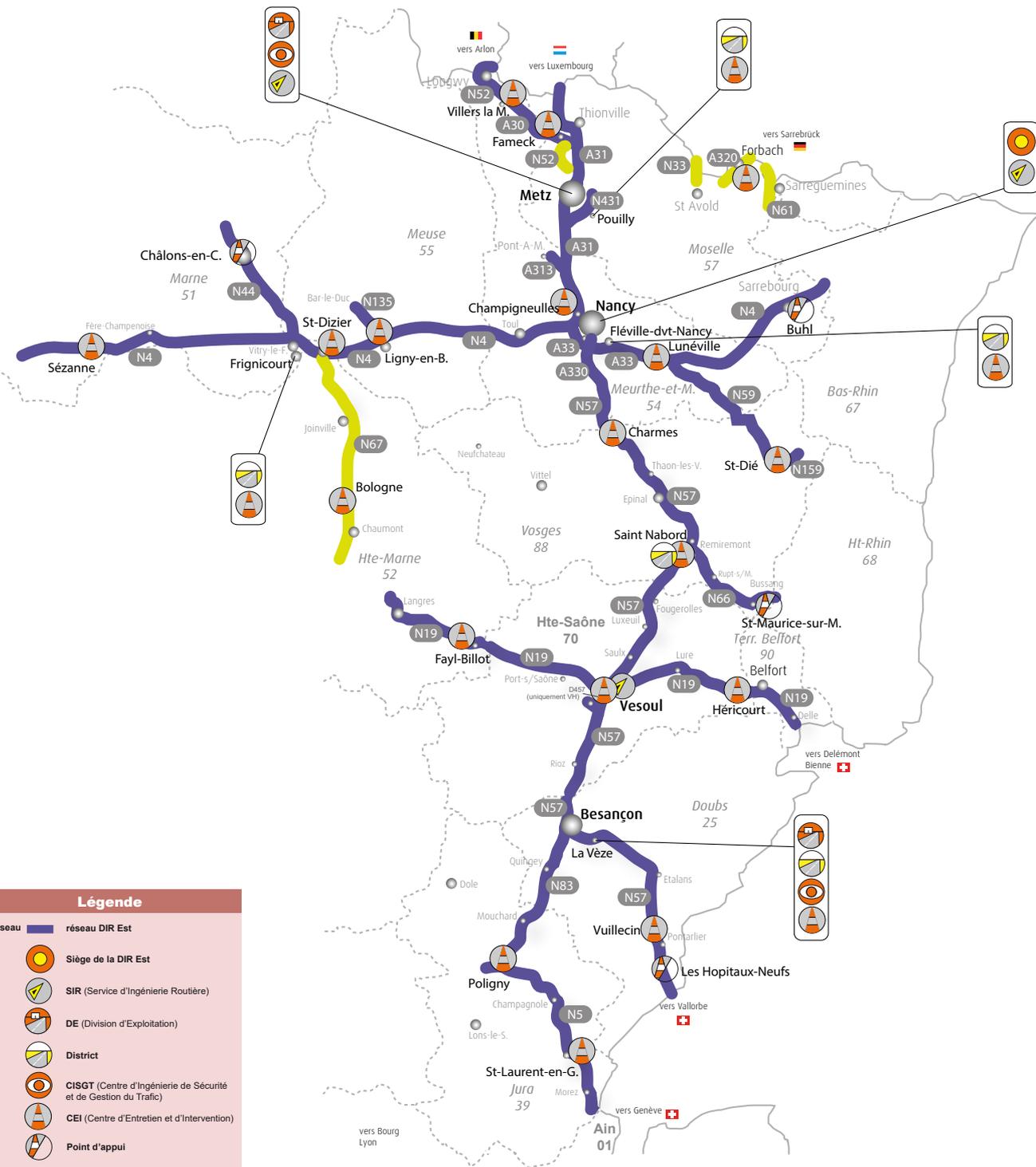
L'ensemble des autres routes nationales non concédées, qui étaient gérées jusque-là par la DIR Est, resteront dans le giron de l'État. Pour une partie d'entre-elles, elles seront confiées en responsabilité à la Région Grand Est, à compter de 2025, dans le cadre d'une mise à disposition à titre expérimental. Ce seront les services de la DIR Est qui gèreront le réseau, pour le compte de la Région.

# Le nouveau périmètre géographique

## des services d'exploitation de la DIR EST au 1<sup>er</sup> janvier 2024

### Gestion et responsabilités des routes

- Gestion et responsabilité DIR
- Transfert au Conseil Départemental au 01/01/2024



**Légende**

- réseau — réseau DIR Est
- Siège de la DIR Est
- SIR (Service d'Ingénierie Routière)
- DE (Division d'Exploitation)
- District
- CISGT (Centre d'Ingénierie de Sécurité et de Gestion du Trafic)
- CEI (Centre d'Entretien et d'Intervention)
- Point d'appui



www.dir-est.fr